Longueur parcours

▶ 1^{ère} catégorie : 12 Km

► 2^{ème} catégorie : 48,1 Km

Légende cartographie



Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole



Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »



Cours d'eau de 1ère catégorie piscicole



Linéaire classé en « Réserve de pêche »



Linéaire réservé (pêche interdite)



Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA



Limite amont/aval des lots de pêche

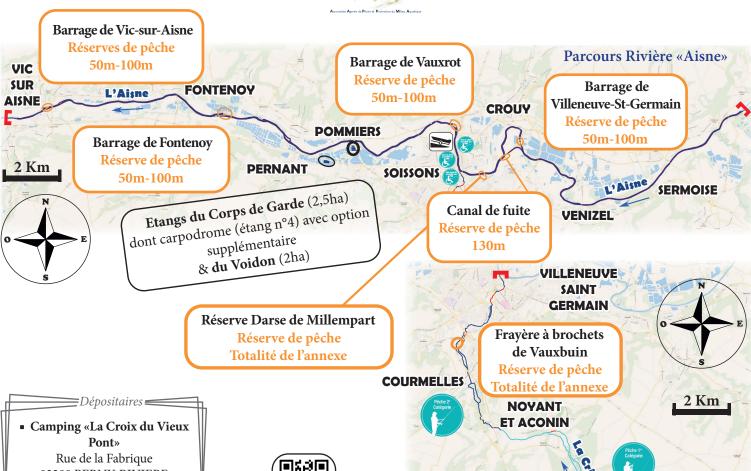


Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible : - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60, - la Gendarmerie au 17, - la Fédération au 03.23.23.13.16.



AAPPMA «Les Pêcheurs» de SOISSONS Actualisation : Saison 2025



Rue de la Fabrique 02290 BERNY-RIVIERE **Tél.**: 06.60.04.10.43

Café «La Maison Blanche»
2, Route de Compiègne
02200 MERCIN-ET-VAUX
Tél.: 03.23.53.41.68



Flash-Code Cartographie interactive des parcours de pêche CHACRISE

MURET

ET

CROUTTES